Trente-quatrième Année. — N° 143 UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 23 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1889

LA LOI MILITAIRE
AU SÉNAT

Nous avons un étrange ministre des affaires étrangères et un ministre de la guerre plus étrange encore. L'un et l'autre se sont montrés uniquement préoccupés, hier, au Sénat, de faire rejeter une disposition de la loi militaire qui avait pour effet d'étendre et d'accroître l'influence de la France dans le monde.

C'est une préoccupation absolument contraire, on peut l'affirmer, à celle que ressentent, à l'étranger, les collègues de M. Spuller et de M. de Freycinet, et notamment les ministres des affaires étrangères et de la guerre d'Angleterre, d'Allemagne et même d'Italie.

Le Sénat, lorsqu'il a discuté une première fois la loi militaire, y avait inscrit, sur la proposition de M. Duclerc, une disposition qui étendait aux missionnaires le bénéfice de la dispense accordée aux élèves ecclésiastiques.

La Chambre a rayé de la loi cette disposition. M. Séblinc a demandé hier au Sénat de la rétablir. M. Séblinc était d'autant plus fondé à espérer qu'il serait fait droit à sa requête, que le Sénat venait de voter sur la proposition de M. Bardoux, un amendement réduisant la durée du service actif à une année pour les instituteurs laïques ou congréganistes qui ont pris l'engagement d'enseigner pendant dix années dans les écoles d'Orient.

La logique exigeait, semble-t-il, qu'on accordât la même exemption aux missionnaires, puisqu'ils contribuent au moins autant que les instituteurs laïques ou congréganistes envoyés en Orient à répandre dans les contrées les plus barbares et les plus lointaines le renom et l'influence de la France.

Mais M. le ministre de la guerre et M. le ministre des affaires étrangères ont réussi, en combinant leurs efforts, à persuader au Sénat qu'on ne peut assimiler les missionnaires aux instituteurs laïques et même congréganistes qui se vouent à l'enseignement dans les pays d'Orient. Il y a une distinction à faire, et cette distinction, c'est M. de Freycinet, avec son esprit subtil, qui l'a trouvée.

Oui, a-t-il dit, les missionnaires contribuent à la propagation de l'influence française. Il n'y a aucun doute à cet égard; seulement « ce n'est pas là le but de leur mission. Un missionnaire ne va pas à l'étranger dans la vue déterminée de contribuer à la propagation de l'influence française, mais en vue de propager sa religion. »

Qu'importe, s'il propage l'une et l'autre à la fois? L'instituteur congréganiste ne fait pas autre chose. Vous facilitez son œuvre avec toute raison, pourquoi ne pas accorder la même faveur au missionnaire ?

Le premier propage notre influence, en enseignant la langue française ; le second la propage en enseignant la religion chrétienne. Le résultat est identique et le patriotisme y trouve son compte dans les deux cas. Il n'y a que le fanatisme pour s'en offusquer et pour prétendre que le gouvernement qui prête son appui aux instituteurs congréganistes doit le refuser aux missionnaires.

M. Spuller, lui, n'a pas imaginé de distinction captieuse, il ne s'est pas donné tant de peine ; il s'est borné à alléguer contre l'amendement Séblinc l'impossibilité où se trouveraient les missionnaires d'établir à l'aide de certaines formalités qu'ils ont satisfait aux conditions imposées par la loi. C'est sur l'attestation des consuls qu'on admettrait les missionnaires à profiter des dispenses qui leur seraient accordées. Mais les consuls sont rares dans les pays de l'Extrême-Orient ; les missionnaires échapperaient par suite à leur contrôle.

L'honorable M. Buffet a protesté avec une indignation généreuse contre les paroles du ministre des affaires étrangères. Il a fait un parallèle éloquent entre les services rendus par les missionnaires, si prodigues de leur dévouement et de leur vie, et la mesquine question de procédure opposée à l'amendement Séblinc par M. Spuller. Une centaine de jeunes gens quittent la France tous les ans, entraînés par l'ardeur de leur foi.

Partout où nos soldats ont mis le pied, ils ont retrouvé dans les contrées de l'Extrême-Orient la trace du sang de ces jeunes martyrs. Les pionniers de l'Evangile ont partout servi de précurseurs à l'influence française. « Parmi les jeunes gens appelés chaque année à former le contingent, en connaissez-vous beaucoup, s'est écrié M. Buffet, qui rendent au pays des services plus grands, plus admirables que les missionnaires ?»

Le ministre de la guerre a répondu à cette apostrophe éloquente en équivoquant; en soutenant — ce qui constitue dans sa bouche un aveu précieux à enregistrer, — que le gouvernement s'est uniquement préoccupé, en préparant la loi militaire, de *faire une loi laïque*.

Comme si le législateur chargé de préparer la loi organique de l'armée devait laisser dominer sa pensée par d'autres préoccupations que celles qui naissent *du sujet même et qui* ne peuvent être que des préoccupations militaires. On a voulu laïciser l'armée, comme on a laïcisé l'enseignement. Le parti de gauche a voulu aller jusqu'au bout de son fanatisme.

M. Léon Renault a très heureusement répliqué à M. de Freycinet qu'une loi sur le recrutement devait être avant tout une loi nationale, Nous ajouterons qu'une loi sur le recrutement ne doit pas être plutôt une loi laïque qu'une loi cléricale.

Le gouvernement qui la prépare doit aviser uniquement à donner au pays une bonne armée! S'il reconnaît qu'il a ouvert sa pensée à d'autres préoccupations, il avoue implicitement qu'il a fait une loi de parti, conséquemment un aloi détestable.

STATISTIQUE ÉLECTORALE

La questure de la Chambre des députés vient de publier le relevé complet des opérations électorales pendant la quatrième législature, du 4 octobre 1885 au 14 février 1889, — date de la promulgation, rétablissant le scrutin uninominal.

Si nous consultons cette carte, nous voyons qu'il n'y a que quatre départements où, en 1885, les abstentions aient été inférieures à 15 0/0. Ces départements sont le territoire de Belfort, le Tarn-et-Garonne, le Lot et le Tarn.

Dans 27 départements, le chiffre des abstentions atteint une moyenne de 15 à 20 o/o.

Ce sont par ordre proportionnel : la Haute-Marne, l'Oise, la Sarthe, la Somme, le Nord, le Lot-et Garonne, le Pas-de Calais, l'Indre, les Hautes Pyrénées, les Ardennes. l'Orne, la Dordogne, la Haute Saône, la Charente Inférieure, les Deux-Sèvres, les Basses-Pyrénées, l'Eure, le Loir-et-Cher, l'Aube, le Maine-et-Loire, la Lozère, le Jura, le Gers, les Vosges, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne. Dans ces départements la proportion pour 100 du nombre des votants varie de 74 97 à 80 01.

Dans 44 départements le chiffre des abstentions varie entre 20 et 25 0/0 du chiffre des électeurs inscrits.

Ces départements sont les suivants : Doubs, Aveyron, Savoie, Vienne, Charente, Côte-d'Or, Meurthe-et Moselle, Ardèche, Haute-Garonne, Cher, Hautes-Alpes, Loiret, Manche, Allier, Indre-et-Loire, Seine-et-Oise, Saône-et-Loire, Drôme, Eure-et-Loire, Yonne, Gard, Aisne, Haute-Savoie, Seine, Nièvre, Haute-Loire, Vendée, Seine-Inférieure, Calvados, Loire, Seine-et-Marne, Puy-de-Dôme, Ain, Loire-Inférieure, Marne, Gironde, Morbihan, Hérault, Finistère, Rhône, Ariège, Cantal, Aude, Vaucluse. Dans ces départements la proportion du nombre des votants varie de 79,78 à 70,45.

Il y a neuf départements où la proportion des abstentions s'élève de 30 à 35 0,0. Ce sont : les Côtes-du Nord, la Haute-Vienne, la Corrèze, Constantine, l'Isère, Alger, la Creuse, les Alpes-Maritimes, la Corse. Le nombre des votants y varie de 69,49 à 66,22.

Dans cinq départements, Oran, le Var, les Pyrénées-Orientales, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, le chiffres des abstentions atteint 35 à 40 0/0. Dans les Bouches-du-Rhone il n'y a que 61 électeurs sur 100 qui prennent part au vote.

Pour le territoire continental de la France, la proportion des abstentions a été de 24,03 aux élections générales de 1876, de 18,61 a celles de 1877, de 31,38 aux élections de 1881. En 1885 elle a été de 29,49 au premier tour de scrutin et de 22,76 au second.

Comme on le voit, si la proportion des abstentions a été beaucoup moins forte en 1885 qu'en 1881, elle a encore dépassé un cinquième des électeurs inscrits.

Depuis le commencement de la législature, il y a eu 49 décès, 15 démissions, 8 options et 23 invalidations.

A l'Exposition universelle

V

LE PAVILLON DES FORÊTS

La construction la plus remarquable du parc du Trocadéro est le pavillon des forêts, construit tout en bois non équarri, et dont l'aspect agreste est fort original. Nous aurons bien quelques observations à formuler sur certains détails un peu recherchés et manières de ce pavillon qui vise au rustique sans y atteindre absolument en toutes ses parties, mais avant commençons par décrire l'édifice, qui d'ailleurs en vaut la peine.

Ce pavillon, bâti sur pilotis, comprend un rez-de-chaussée, une galerie formant étage sur les quatre faces, plus une annexe qui lui est contiguë.

Le pavillon, sans l'annexe, occupe une superficie de 43 mètres sur 37 et atteint une hauteur de 20 mètres ; plus de 1,800 mètres cubes de bois, entièrement pris dans la forêt de Fontainebleau, sont entrés dans cette construction, dont les plans ont été dressés par M. Lebiane, architecte, sous la direction de M. Gayffer, conservateur des forêts, à Melun, et dont la dépense s'élève à plus de cent mille francs.

Ce qui rend ce pavillon curieux, ce qui le fait différer de tous les chalets construits jusqu'ici, c'est sa décoration extérieure qui est surprenante. Imaginez, en effet, tout autour de l'édifice, un portique ou promenoir couvert dont les colonnes sont des troncs d'arbres séculaires non écorcés revêtus de mousses et de cryptogames s'appuyant sur des socles de bois aussi rustiques, dont les chapiteaux, faits de branchages habilement taillés, supportent, en guise de consoles, des grosses branches sur lesquelles reposent, en forme d'architrave, de grosses poutrelles non équarries ; derrière cette colonnade, les panneaux, divisés par des colonnes engagées, sont en bois non écorcé en formes et de couleurs différentes ; les balustrades des balcons, les moulures, les frontons, la décoration des plafonds, les corniches, les revêtements, tous les détails d'un édifice monumental qu'on y trouve sont obtenus également par un choix ingénieux d'arbres d'essences et de formes différentes.

Tout en bois nature dans cette construction, jusqu'à la toiture faite entièrement de planchettes de chêne. Et cependant l'ensemble produit de très harmonieux effets de coloration dus aux rapprochements savants des tonalités du hêtre, de l'érable, de l'orme, du bouleau.

C'est la nature toute seule qui a fait l'office du décorateur, veinant les panneaux, marbrant les plaques, lissant les architraves, silhouettant les chapiteaux et cette marqueterie rustique ne laisse pas d'être plaisante, d'autant qu'elle s'encadre très heureusement dans un décor de roches, de mousse, de lierre, de lichen et de plantes grimpantes.

Ce curieux pavillon, construit de toutes pièces dans la forêt de Fontainebleau, n'a demandé que quatre jours pour être assemblé sur place dans le parc du Trocadéro.

L'intérieur a la forme d'un atrium romain avec un portique dans le même goût que celui du pourtour extérieur.

Au bas de l'escalier conduisant à l'étage se trouve une pièce d'eau entourée de roches, de mousse et de plantes aquatiques et deux statues en marbre blanc dont la présence détonne un peu dans l'ensemble.

Les collections entomologiques et géologiques de l'école forestière, des cartes, des plans, des modèles relatifs aux reboisements des montagnes et à la fixation des dunes, ainsi que des collections d'instruments d'exploitation et de façonnage, des têtes de sangliers, chevreuils, chiens, des trophées de chasses, et autres emblèmes de veneries meublent ce pavillon, qui contient la plus belle collection de bois qu'on ait jamais réunie.

Dans les annexes on admire de ravissantes vues dioramiques peintes par M. Gabin, montrant des travaux exécutés dans les Alpes et les Pyrénées.

Ce pavillon sera donc visité avec intérêt et avec plaisir ; il constitue une des curiosités les plus typiques de l'Exposition. Cependant, son architecture comporte une réserve. A tort ou a raison, on croit que l'architecture est née de l'imitation de la nature, que la colonne et toutes les parties de l'édifice grec primitif ne sont que l'imitation en pierre des premières constructions en bois.

Eh bien, puisque dans le pavillon des forêts on a voulu refaire le monument en bois, on aurait pu le rétablir dans ses données naturelles, ce qui eût été d'un très haut intérêt, et non lui faire à son tour imiter la pierre et ses surcharges décoratives. Les chapiteaux en branchages taillés et contournés sont d'un maniérisme enfantin, et l'abaque solide des anciens eût été ici beaucoup plus à sa place. A ce point de vue, il y a dans ce pavillon quelques fautes de goût qu'il fallait au moins signaler. Une autre construction d'un aspect assez vulgaire fait *pendant* dans le parc du Trocadéro au pavillon des travaux publics reconnaissable à sa tourelle centrale dominée par une sorte de cylindre à la coiffure de cuivre en forme douteuse de lanterne de phare.

On y trouvera la collection des modèles et des dessins relatifs aux travaux exécutés sous la direction du ministère des travaux publics par les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines en ces dix dernières années. Depuis hier, une salle de ce pavillon aux documents essentiellement techniques est pourvue ; les autres se garniront progressivement ; mais ce n'est guère avant un mois que l'aménagement sera terminé. C'est une chose curieuse à observer, tout ce qui dépend des ministères est particulièrement en retard à l'exposition ; c'est ce qui sera prêt en dernier lieu.

Avant de quitter le parc du Trocadéro, signalons encore un restaurant d'un style mauresque ultra-fantaisiste et le pavillon du maïs, construction dont les tiges, feuilles et fibres ces maïs d'Amérique ont fait à peu près tous les frais.

JULES DUTHIL.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 21 mai

Présidence de M. MÉLINE, Président

LA DISCUSSION DU BUDGET

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890. La parole est à M. Rouvier, ministre des finances.

Discours de M. Rouvier

M. Rouvier. — Je commencerai par déclarer que l'on a déjà victorieusement répondu aux critiques formulées contre le budget, par les orateurs de l'opposition. (Exclamations à droite.)

Je limiterai donc ma discussion à deux points principaux : d'abord la législature a répondu aux vœux du pays en réalisant les réformes que comportait la situation. Elle n'a pas fait une œuvre vaine. Tel est le premier point.

En second lieu, j'examinerai la situation économique de la France.

Pour certains esprits, le budget de 1876 a été le point culminant de la sagesse financière, et, depuis, tout a été de mal en pis.

Pourquoi choisit-on ce budget comme type?

Mais la question importante est d'établir l'œuvre de cette législature et de démontrer qu'elle a enrayé le développement des dépenses. C'est ce dont on peu se convaincre en se rapportant au budget de 1886, le dernier vote par la législature précédente, et en le comparant au budget qui vous est soumis.

Le total des dépenses aujourd'hui est de 3.078 millions en diminution sur celui de 1886 qui était de 3.532 millions.

L'écart n'est pas grand mais n'est-ce rien que d'avoir enrayé le mouvement ascendant des dépenses?

(Le bruit des conversations particulières couvre par moments la voix de l'orateur : même à gauche on semble insensible au dithyrambe du ministre des finances.)

M. Rouvier, ministre des finances. — Il y a encore à signaler une réduction de la dette flottante.

La législature actuelle a arrêté la progression des dépenses, ce qui est un fait presque sans exemple.

M. Amagat — Je demande la parole.

M. Rouvier. — Quant à nos emprunts, ils se sont élevés de 1882 à 1885, à un total de 1,946 millions.

La législature actuelle n'a emprunté que 1 552 millions dont il faut encore déduire 387 millions qui ont été retranchés à la dette flottante ; il ne reste donc que 1,165 millions, ce qui représente une réduction de 252 millions par an, sur le chiffre des emprunts.

M. d'Aillières. — Je conteste absolument ces chiffres, M. le ministre; vos citations sont incomplètes. (Très bien! à droite.)

M. Andrieux se lève et veut parler de son banc; sa voix est aussitôt couverte; on frappe des coups violents sur les pupitres à gauche; toute la gauche gesticule et crie.

Une voix à droite. — Laissez parler M. Andrieux.

M. Floquet — Vous voulez imposer à la Chambre M. Andrieux.

M. Andrieux. — Vous, vous voulez vous imposer au pays. (Tumulte prolongé.)

M. Rouvier. — La nouvelle législature trouvera tout préparé le terrain sur lequel devront s'achever les réformes que nous lui laissons accomplir.

M. Wilson arrive à la séance ; sa place est occupée par un de ses collègues qui, le voyant arriver, se lève brusquement et va s'asseoir auprès de M. Pierre Legrand à qui il a l'air de témoigner combien ce voisinage lui eût été désagréable.

M. Rouvier. — L'arrêt des dépenses, la suppression des crédits supplémentaires et la diminution des emprunts, voilà la caractéristique de la législature.

Ce n'est pas tout ; le budget recèle, dès à présent, dans ses flancs, les ressources nécessaires pour réaliser la suppression du budget extraordinaire et l'incorporation de toutes les dépenses, même celles de la guerre, dans un budget unique. (Protestations à droite.)

D'autre part, le mouvement économique prouve que le pays n'est pas, comme on le prétend, à deux doigts de sa ruine.

Les dépenses scolaires qu'on nous reproche ont-elles été inutiles ?

La population scolaire se monte à six millions trois cent cinquante mille élèves ; elle a doublé depuis trente ans. (Applaudissements à gauche.)

Tout atteste la prospérité du pays, et cette Exposition n'est-elle pas une preuve de la prospérité de la France, en démentant les accusations portées contre la République ?

Une voix à droite. — Elle n'est qu'une preuve de la vitalité de la France.

M. Rouvier, s'adressant à la droite. — L'acte d'accusation que vous dressez contre la République ne repose sur rien, le pays à chaque élection, réduit vos récriminations à leur juste valeur. (Rires et protestations à droite.)

Nous en appelons au pays ; comme vous, nous irons devant le pays, *le front haut, avec la conscience* d'avoir servi notre pays qui nous jugera. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. d'Aillières

M. d'Aillières. — Je pourrais reprendre les déclarations de tous les ministres qui se sont succédé depuis quatre ans.

Il y en a eu 7, tous ont fait des promesses d'économies.

Je ne suis animé que du désir de rechercher et de démontrer la vérité ; je remercie ceux de mes interrupteurs qui m'y aideront. (Très bien ! à droite.)

N'oubliez pas qu'une minorité de cent soixante-dix membres ne peut qu'indiquer des réformes et que la majorité, elle, a le devoir d'en indiquer et d'en opérer. (Très bien ! à droite. — La gauche affecte une indifférence bruyante)

M. d'Aillières. — Vous avez promis des réformes au pays; seulement, quand il s'est agi d'apporter des budgets réformés, on a répandu chaque fois : les réformes ne sont pas mûres, faites-nous crédit d'un budget d'attente.

Tous les budgets, depuis 1885, sont des budgets d'attente; dans ces conditions, il me semblait qu'une discussion générale d'un budget, semblable à ses précédents devait n'être qu'une réédition de tout ce qu'on avait dit dans ces dernières années.

Je regrette que M. le ministre des finances n'ait pas cru devoir rectifier aujourd'hui des chiffres affirmés par lui il y a un mois et dont je suis obligé de contester l'exactitude ; quant aux valeurs successorales et au commerce spécial.

... M. Rouvier, ministre des finances. — J'avais fait mon calcul en admettant les mêmes valeurs en douane; ces valeurs ont baissé, mais les quantités ont augmenté dans la proportion que j'indiquerai.

M d'Aillières — Je maintiens qu'en ce qui concerne notre commerce d'exportation, nous sommes bien au-dessous de 1887.

Il faut certainement ne pas oublier que toutes les nations de l'Europe subissent une crise commerciale extrêmement grave.

Cette crise a été aggravée en France par suite des conditions spéciales dans laquelle elle se trouve (les conversations à gauche sont tellement bruyantes que M. Méline carillonne à tour de bras pour rétablir le silence) et malheureusement il y a d'autres éléments pour apprécier la prospérité d'un pays; les frais et les poursuites pour le recouvrement des impôts se sont élevés de 1 76 à deux dix pour mille, le nombre des faillites s'est élevé de 5.100 à 8.700.

M. C. Dreyfus. — Je demande la parole.

M. d'Aillières. — Il me semble que quand nos adversaires apportent ici des chiffres inexacts, nous avons le devoir de les réfuter. (Très bien, à droite.)

M. Dreyfus continue à s'agiter.

Mgr Freppel. — Votre colère provient de l'exactitude de nos chiffres.

M. le Président — M. Dreyfus, je vous prie de ne pas interrompre ; vous parlerez à votre tour puisque vous êtes inscrit ; vous ne pouvez pourtant pas obliger M. d'Aillières à défendre vos idées.

M. d'Aillières. — Dans des pays accidentés et sans trafic, on a construit des chemins de fer à voie normale, quand des chemins de fer économiques auraient suffi; de la sorte, vous avez parfois des chemins de fer jusque huit cent mille francs le kilomètre. (Interruptions persistantes à gauche.)

C'est tout à fait à regret que je me suis laissé entraîner à parler ici de la prospérité de notre pays.

Je passe maintenant au véritable but d'une discussion générale du budget, à savoir ce que vous avez fait de la fortune de la France.

M Laffon. — Qu'en feriez-vous, vous ?

M. d'Aillières. — J'examine cette question depuis 1876.

M. Laffon. — Et en 1851.

M. d'Aillières. — Je n'en étais pas, mon cher collègue ; mais quelle a été votre gestion pendant ces quatre dernières années ?

Hier, M. Pelletan déclarait que tout était pour le mieux dans le meilleur des budgets.

M. Laffon. — Il n'a pas dit cela.

M. d'Aillières. — Malheureusement l'année dernière, il avait fait un tableau tout contraire de la situation financière; il était alors dans le vrai.

Non, le budget de 1890 n'accuse pas une diminution de dépenses.

Ce qui m'étonne, c'est que M. le rapporteur général et M. le ministre des finances ne nous apportent pas les mêmes chiffres ils ont dû cependant se mettre d'accord sur ces chiffres.

Il y a mieux; les chiffres de M. Burdeau apportés à la tribune ne sont pas toujours les mêmes que dans son rapport général.

Du reste, les chiffres qu'ils donnent de leurs économies m'importent peu, puisqu'en réalité, il n'y a pas d'économies du tout. (Applaudissements prolongés à droite.)

Il y a eu augmentation de recettes mais par quel moyen : Est-ce par un mouvement national ? Non, ce sont des taxes nouvelles qui ont amené cette augmentation d'ailleurs peu considérable. Vous avez augmenté le passif de la France, ce n'est pas le moment de diminuer l'amortissement de cette dette et je regrette que cette Chambre n'ait pas chargé une commission d'établir le bilan de la situation financière de ce pays, comme nous le désirions mes amis et moi. (Très bien à droite.)

De cette manière, une discussion comme celle-ci pourrait reposer sur des chiffres réellement authentiques et non soumis aux contradictions, aux fluctuations, aux erreurs signalées. (Applaudissements répétés à droite).

M. d'Aillières termine en disant : Cette Chambre n'a pas accompli le devoir pour lequel elle avait été nommée. M. de Freycinet avait bien dit en 1885 : Prenez garde de commencer votre œuvre par un avortement. Vous avez ainsi terminée. (Triple salve d'applaudissement à droite.)

M. Camille Dreyfus. — Les erreurs apportées à cette tribune par M. d'Aillières valent la peine d'être relevées, le dernier mot ne doit pas être à un représentant de l'opposition monarchique. (Voix nombreuses : A jeudi ! La clôture.)

Le clôture n'est pas prononcée.

Quelques membres de la droite se lèvent. M. Dreyfus, furieux, descend de la tribune en disant : la droite donne le signal de quitter les bancs, je renonce à la parole. (Protestations à droite.)

M. Méline prie M. Dreyfus de remonter à la tribune.

M. Dreyfus remonte à la tribune. Il cherche à retourner les arguments apportés par les orateurs de la droite.

S'apercevant qu'il parle au milieu de l'indifférence, il descend de la tribune.

Cris : La clôture !

M. Amagat monte à tribune, les cris redoublent. La droite demande la réunion à jeudi, la clôture est prononcée par assis et levé, la droite vote contre.

INCIDENT

M. Amagat de sa place se tournant vers la gauche : Les membres de cette Chambre qui viennent de m'interdire la tribune, ont commis une lâcheté. (Tumulte prolongé).

Voix à gauche. — La censure.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

MM. Amagat et Jamais échangent de leurs places des paroles violentes. Des amis s'interposent.

La séance renvoyée à jeudi est levée à 6 h. 1/2 au milieu d'un bruit épouvantable.

SÉNAT

Séance du mardi 21 mai 1889.

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat adopte le projet relatif au classement et au déclassement d'ouvrages de fortification.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi militaire.

L'article 34 est adopté, Conseil de revision départemental.

M. Boulanger. — Je demande le renvoi à la Commission de l'article 35 relatif à la taxe militaire, afin de pouvoir soumettre à la commission diverses modifications.

Le renvoi est ordonné.

L'article 36, registre matricule, est adopté.

La séance est suspendue et reprise à 4 h. 15.

M. Margaine. — L'article 37 contient le principe du service de trois ans; mais cette question pendante depuis trois ans n'est pas encore résolue.

Si, d'après l'expérience, on reconnait que le service de trois ans est mauvais, faudra-t-il encore attendre treize ans pour le changer. (Très bien ! très bien !)

Je propose au Sénat un amendement portant que tout Français fait partie de l'armée active et de sa réserve pendant 10 ans et de la armée territoriale pendant 15 ans.

M. le général Deffis, rapporteur. — La Commission repousse l'amendement.

M. de Freycinet dit que l'amendement de M. Margaine est dangereux.

L'amendement est repoussé.

La séance est levée à cinq heures 45 et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

EXÉCUTION CAPITALE

Un condamné peu populaire. — Pas de foule sur la place de la Roquette. — Les derniers moments du caporal Géomay.

Paris, 22 mai. — La guillotine a été dressée ce matin, sur la place de la Roquette, pour l'exécution du caporal Géomay. Bien qu'un journal du soir

COURSE DE PARIS

du mercredi 22 mai

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 42	3 0/0	87 42	87 45	87 47
105 0.	4 1/2 1883	105 20	105 25	105 20
98 .	Italien 5 0/0	98 02	98 07	98 07
16 87	Turc 4 0/0	16 87	16 92	16 95
464 37	Egypte 6 0/0	464 68	464 68	464 68
76 13/16	Extérieure 4 0/0	76 9/16	76 5/8	76 5/8
88 5/8	Hongrois 4 0/0	88 11/16	88 11/16	88 9/16
68 1/4	3 0/0 Portugais	.-.	68 1/4	68 3/8
99 1/8	Consolidés anglais	99 1/8	99 1/8	99 1/8
93 9/16	Russe 1880	93 11/16	93 7/16	93 1/2
92 11/16	Russe 1889	92 3/4	92 7/8	92 31/32
	Sociétés de Crédit			
4225 .	Banque de France	4200 ..	4190 ..	4200 ..
540 .	Banque d'Escompte	541 ..	541 ..	540 ..
762 .	B. Paris et d. Pays-Bas	755 ..	757 ..	763 ..
1340 .	Crédit Foncier	1341 ..	1341 ..	1342 ..
450 .	Crédit Mobilier	450 .	447 .	451 ..
686 .	Crédit Lyonnais	686 .	686 .	687 ..
554 37	Banque Ottomane	555 62	555 62	555 35
	Chemins de fer			
1820 ..	Nord ... act.	.... ..	1825 ..	1837 ..
1315 ..	Paris-Lyon-Médit . »	1375 .	1375 ..	1375 ..
1377 ..	Orléans ... »	.... ..	.... ..	1372 ..
527 .	Autrichiens	520 ..	521 ..	523 ..
268 .	Lombards	263 ..	266 ..	267 ..
385 .	Nord Espagne	388 .	386 .	386 ..
303 ..	Saragosse	.... ..	305 .	303 ..
	Valeurs diverses			
1345 .	Gaz Parisien ... act.	.... ..	1342 ..	1343 ..
..	Métaux	. .	17 ..	17 ..
18 .	Panama	57 ..	57 ..	54 ..
2360 ..	Suez	2352 ..	2360	2367 ..
	Mines			
283 12	Rio-Tinto	287 50	288 ..	286 87
85 62	Tharsis	85 62	85 62	85 62
.... ..	de Beers	.... .	.... .	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 22 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 20 .-.	3 0/0	87 40 .-.
89 15 .-.	3 0/0 amortissable	89 25 .-.
105 25 .-.	4 1/2 0/0 1883	105 .. .-.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 22 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.... ..	168 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.... .	124 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	512 ..	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.... ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.... ..	401 50
Lille 1887	.... ..	379 25
Armentières 1835	.... .	476 25
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	46 50	47 ..
Tourcoing 1878	.... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	.... ..	106 25
Département du Nord	.... ..	105 25
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cie)	.... ..	570 ..
— » act. nouv.	.... .	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.... .	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.... ..	127 50
— — act. n.), 250 fr. p.	.... ..	285 ..
Caisse Platel et Cie	.... ..	420 ..
Ciedes Industries textiles (L. Allart et Cie)	.... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,600 fr., 250 fr. p.	.... ..	1080 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr.. p.	.... ..	540 ..
Coc. St-Sauv.-Arras, us. Grassin), 500, t. p.	152 ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	35 ..
Taisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	420 ..
Sucan. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3.00 ..
Denain et Anzin	.... ..	205 ..
Obligations Nord	.... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr	.... ..	426 ..

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Agitation en Algérie. — Une révolte Vingt-six tués

Alger, 22 mai. — De nouvelles hostilités sont signalées entre les Mehaïa et les Angad, tribus voisines de la frontière algérienne.

Les Angad, au nombre de 3,000 environ auraient, le 16 mai, attaqué à l'improviste, à Tionh les Mehaïa, qui sous le coup de la surprise, n'auraient pas résisté et se seraient enfuis sur Rascalain des Beni-Uatan.

Les pertes des Angad auraient été dans cet engagement de onze tués, et celles des Mehaïa de quinze.

Le Shah de Perse. — Arrivée à Moscou Brillante réception. — Dîner de gala

Moscou, 22 mai. — Le shah de Perse est arrivé à deux heures, avec une suite de quarante personnes, dont cinq ministres et huit généraux.

Le prince Dolgoroukow a adressé au shah une courte allocution en langue russe.

Le shah s'est immédiatement dirigé vers le Kremlin.

La ville est pavoisée, la foule nombreuse, le temps superbe. A sept heures, un dîner de gala au palais du général gouverneur. A neuf heures, spectacle de gala au Grand-Théâtre. Le baron Staesler, chef des archives diplomatiques, et deux drogmans sont attachés à la personne du shah pendant son séjour à Moscou.

Pas malade

On mande de Londres à l'*Intransigeant* :

« Londres, 21 mai. — Les bruits alarmants répandus sur la santé du général Boulanger par les opportunistes de France causent ici un douce gaieté. La presse anglaise constate, sans étonnement, du reste, la mauvaise foi de M. Constans, qui dicte ces renseignements mensongers à ses reptiles.

» Aujourd'hui, c'est une nouvelle histoire de ce genre qui a traversé la Manche, venant de la place Beauvau, et faitle tour de la presse anglaise, qui l'accompagne de commentaires peu flatteurs pour son auteur.

» D'après ce roman, le docteur Weber aurait, dans une consultation donnée au général Boulanger, déclaré qu'il était atteint du diabète et qu'il était perdu s'il n'allait pas prendre les eaux de Carlsbad.

» Des reporters anglais ont voulu contrôler cette grave nouvelle et ont été reçus par le docteur Weber, qui leur a affirmé qu'il n'avait jamais vu Boulanger et qu'il serait très heureux de faire sa connaissance ; il demanda même à un de nos confrères de vouloir bien se charger de le présenter à son prétendu malade.

» La vérité est que le général est mieux portant que jamais et qu'il s'acclimate très bien à Londres. Comme à Paris, il sort le matin à cheval et reçoit les lundis, mercredis et vendredis. »

Le colonel de Ponchalon au général Boulanger

Le colonel de Ponchalon, camarade de promotion du général Boulanger, lui a adressé la lettre suivante :

« Limant, par Ciry-le-Noble (Saône-et-Loire), 19 mai 1889.

» Mon cher ami,

« Les persécutions odieuses, autant qu'ineptes, dont tu es la victime, le complot des républicains parlementaires contre le suffrage universel, les tyrannies, les vexations